



# L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 31 mars 2021

## Judiciariser la santé-sécurité, ça passe pas !!!

Suite à une décision d'équipe prise en exécutif le 26 mars 2021, le syndicat a décidé d'écrire ces lignes. L'histoire de l'usine de Salaberry-de-Valleyfield est parsemée d'embuches, de dénonciations, d'arrêts de travail, de scellés, d'interventions de toutes les organisations mais, force est de constater que nous devons continuer de le faire.

Le 9 mars 2021, nous recevions le rapport de la CNESST en lien avec l'incident chez Caron et fils (condenseur du 174). Ce document est d'ordre public selon la LSST donc, l'employeur à l'obligation d'en afficher son contenu.

*« Vous devez également afficher des copies des avis de correction et des décisions présentes dans le rapport dans des endroits visibles et facilement accessibles aux travailleurs conformément à l'article 183 de la loi sur la santé et la sécurité du travail. »*

Le 19 mars, l'équipe santé-sécurité était en CPSST et posait des questions en lien avec le rapport et les actions prises par la suite. Les « Beaux Malaises 3.0 » !!! Personne du côté patronal qui siège au CPSST n'avait ledit rapport, il avait été retenu par la haute direction pour en évaluer son contenu avec leurs avocats. Manquement grave de la part de l'employeur. Ce geste de la corporation est un manque de transparence et de respect inacceptable envers tous les membres du syndicat. Les conséquences de cette décision sont majeures, celle-ci brise forcément le lien de confiance déjà très fragile. Nous ne pouvons tolérer cette négligence grossière de la part de **General Dynamics** en matière de santé et de sécurité. Le rapport contenait-il certaines virgules mal placées ? Peut-être, mais l'employeur devait tout de même en afficher son contenu, car il y avait déjà des actions effectives sur le terrain.

### **Pourquoi ? Un simple : POURQUOI ?**

Sommes-nous en danger ? Est-ce un manque de communication ? Avec un employeur qui se gouverne ainsi, nous croyons que la question se pose. À qui devons-nous nous adresser ? Dans quelle tribune devons-nous dénoncer ce genre de comportement, qui selon nous est inacceptable ???

La santé-sécurité est à son niveau le plus bas des dernières années, nous devons nous remettre au sommet, comment le faire ? Certainement pas en évitant le sujet : décès, blessures graves, chocs post-traumatiques sont les sujets de l'heure et on évite d'en parler.

Si vous avez des questions sur le rapport d'enquête, passez au bureau du syndicat !

Syndicalement,  
Le comité exécutif



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD  
350, Boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6



Tél.: (450) 377-7823 • Télécopie : (450) 377-7851 • Site web : [www.snpcv.com](http://www.snpcv.com) - Courriel : [snpcv@can-gd-ots.com](mailto:snpcv@can-gd-ots.com)